

Apprentissage et formation professionnelle QUELS ENJEUX ?

Le gouvernement cherche à présenter ses réformes de l'apprentissage et de la formation professionnelle comme un «big bang» qui serait forcément positif pour les apprenti-es et pour toutes celles et ceux qui passent chaque année par la formation professionnelle.

C'est oublier un peu vite que ces évolutions sont réfléchies en cohérence avec la loi travail de l'automne et qu'elles aiguisent les appétits du patronat.

Ce matériel auquel ont participé plusieurs syndicats de Solidaires doit permettre d'y voir plus clair concernant les enjeux et les revendications principales à porter dans ces domaines.

L'Union syndicale Solidaires revendique

sur l'apprentissage

- La formation professionnelle des jeunes jusqu'au bac doit s'effectuer exclusivement en formation initiale sous statut scolaire
- Formation à un corps de métiers et non à des tâches spécifiques (suppression des blocs de compétences et de l'apprentissage)
- Taxe d'apprentissage destinée exclusivement au financement des établissements d'enseignements publics pour la formation initiale sous statut scolaire.

sur la formation professionnelle

- La formation professionnelle est un service public d'intérêt général et non un bien marchand soumis à appels d'offres
- La mission de la Formation professionnelle est d'assurer la qualification des personnes en emploi ou en recherche d'emploi, grâce à une homologation reconnue (diplômes ou Titres d'État)
- Cette qualification permet l'évolution des personnes dans une économie en constante mutation car elle forme à des métiers, et non à des tâches fragmentées ou des compétences parcellaires
- Pour les salarié-es, le CIF (Congé Individuel de Formation), qui est l'outil essentiel de cette (re)qualification, doit être repromu ; ce ne peut être le CPF (Compte personnel de formation) ersatz de droit reposant sur la théâtralisation laborieuse de petits droits concédés annuellement
- Pour les demandeurs d'emploi, l'État doit reprendre le pilotage et le financement des dispositifs de formation ; les conseils régionaux ont prouvé en près de 10 ans leur incompétence : bureaucratie, vues à court terme, gabegie des fonds, utilisation des fonds décentralisés de la FPC à d'autres finalités régionales que la formation...
- Il faut un plan d'embauche massif de fonctionnaires A, B ou C pour contrôler le respect du code du travail par les Organismes de Formations entrants et actuels.

L'apprentissage : de quoi parle-t-on ?

La formation par apprentissage est une formation initiale qui a deux spécificités :

- l'apprenti-e a un contrat de travail signé avec un patron
- la formation est organisée autour de périodes en entreprise et de périodes dans un centre de formation d'apprentissage (CFA).

Pour devenir apprenti-e, il faut être âgé de 16 à 25 ans au début du contrat d'apprentissage. Les jeunes âgé-es d'au moins 15 ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils/elles ont accompli la scolarité du collège.

Au 31 décembre 2016, 412 300 apprentis suivent une formation principalement dans un centre de formation d'apprentis (CFA) mais aussi dans des établissements publics locaux d'enseignement (lycées professionnels ou technologiques). 36 279 apprenti-es (du CAP au BTS) sont en effet accueilli-es dans ces établissements avec deux types de formation possibles :

- Les parcours mixtes qui obligent les jeunes à commencer leur formation professionnelle sous statut scolaire (élèves) puis de l'achever en apprentissage (apprentis)
- Les parcours en mixité des publics. Il s'agit de regrouper des jeunes de statuts différents (élèves, apprenti-es, stagiaires de la formation professionnelle) dans une même formation.

Que veut le gouvernement ?

Depuis 15 ans, les Régions (en charge de la carte des formations professionnelles) et l'État ont la ferme intention de développer davantage l'apprentissage par des réformes coûteuses qui n'ont fait qu'accentuer le chômage des jeunes. Les chiffres transmis par le gouvernement sont éloquents : 35% des contrats d'apprentissage sont rompus et 30% des apprenti-es obtenant un diplôme ne trouvent pas d'emploi. Seuls 35% des apprenti-es trouvent un emploi à l'issue de la formation.

Le gouvernement Macron souhaite accélérer cette politique notamment en implantant une UFA (unité de formation par apprentissage) dans tous les lycées professionnels, en développant les Campus des métiers, en laissant la rédaction des référentiels d'activités professionnelles et de compétences aux seules branches professionnelles (en clair, ce sont les entreprises qui vont rédiger le contenu des formations à la place de l'éducation nationale), en créant une classe de pré-apprentissage, en déréglementant les conditions de travail des apprenti-es (augmentation du temps de travail, rupture de contrat sans passer par les prud'hommes)....

Développer l'apprentissage revient à assujettir encore plus les jeunes et l'enseignement professionnel aux entreprises qui peuvent ainsi bénéficier d'une main d'œuvre au rabais. De plus, l'apprentissage ne permet pas d'avoir une formation complète. En effet, un-e apprenti-e est formé-e seulement sur les tâches accomplies au sein de son entreprise donc à une partie de son métier. Il est très difficile ensuite pour un-e apprenti-e de changer de voie car sa formation générale est insuffisante. L'insertion professionnelle par l'apprentissage ne permet donc pas une intégration dans le monde du travail sur le long terme.

Ces réformes :

- **vont contre l'égalité territoriale.** On ne trouve pas les mêmes formations d'un endroit à l'autre.
- **délèguent le pilotage de la formation professionnelle au patronat** sans qu'il n'ait à en supporter le coût avec une mise à disposition des moyens publics matériel (infrastructures, plateaux techniques) et humain (personnels et enseignant-es de formation et de recherche) aux entreprises du bassin ;
- **s'inscrivent dans le projet néo-libéral de détricotage** des grilles de qualifications professionnelles au profit d'une capitalisation individuelle et « entrepreneuriale » des compétences
- **dégradent les conditions de travail** des apprenti-es, augmentent les risques d'accidents
- **menacent les statuts et conditions de travail** des enseignant-es.

Formation **professionnelle ?**

Les négociations actuelles sur la formation professionnelle et la loi portée par le gouvernement qui va suivre se présentent comme un Big Bang de la formation professionnelle. Il y aura effectivement un big bang, mais ce sera au détriment des salarié-es et des demandeurs d'emploi.

Depuis des années, la Cour des comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales, l'Agence Française Anti-Corruption, Tracfin et plusieurs rapports parlementaires alertent sur le taux de fraude record dans la formation. Le dernier rapport de la Cour des Comptes de février 2017 préconisait même une augmentation des effectifs des services en charge du contrôle de la formation professionnelle, quasiment une première de la part de cette institution qui habituellement prône plutôt la réduction des effectifs !

En 2014, les services de contrôle de l'Etat ont identifié un réseau de 80 organismes de formation qui auraient déjà détourné plus de 60 millions d'euros ! Cet argent a été volé aux salarié-es et demandeurs d'emploi, ce sont leurs droits qui se sont ainsi évaporés ! D'ailleurs, pas un mois ne se passe sans qu'une affaire d'escroquerie à la formation sorte dans la presse.

Régulièrement, une loi réformant la formation professionnelle est promulguée. Sans jamais que les pouvoirs de contrôle ne soient renforcés à la hauteur des fraudes constatées. Sans que les fonctionnaires qui tentent de lutter contre ces escroqueries en bandes organisées ne soient consultés. Cette centaine d'agents de contrôle a pourtant déjà élaboré des propositions simples et à budget constant. Elles sont ignorées par le ministère du travail qui préfère continuer à faire l'autruche.

Le document d'orientation et les négociations actuelles sont muets sur le contrôle, alors que le simple fait de laisser les bénéficiaires négocier directement l'utilisation de leur compte personnel de formation (axe majeur de la future réforme) va non seulement faciliter la fraude, mais aussi favoriser les organismes sectaires et les charlatans de tous poils qui ont fait de la formation professionnelle leur principal champ de recrutement. Et c'est encore pire pour ceux qui financent leurs formations de leur poche puisqu'aucun texte de loi ne les protège réellement !

Le « big bang » promis par Mme Pénicaud maintient cette ligne politique. Outre des mesures inacceptables pour les droits des salariés, sur qui repose de plus en plus le « choix » de leur formation alors qu'il s'agit d'une des obligations de l'employeur, l'argent public ou mutualisé qui va à la formation professionnelle continue sera aussi peu contrôlé, faute de moyens en effectifs.

Nous demandons donc le doublement des effectifs de contrôle, de vrais moyens techniques et logistiques pour lutter contre la fraude et une vraie coordination avec tous les acteurs de la lutte contre la fraude, des services fiscaux aux services de police.

Des solutions existent. Ceux qui les ignorent se font complices des fraudeurs.

La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale ; article L6111-1 du Code du travail. Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagé-es dans la vie active ou qui s'y engagent.

La formation professionnelle continue (FPC) doit satisfaire 3 besoins au moins :

- qualifier pour les métiers de demain
- répondre aux besoins de main d'œuvre
- permettre à chaque travailleur de progresser ou de se reconvertir, en fonction de ses propres aspiration et souhaits

Or les Conseils Régionaux, qui se sont substitué à l'Etat pour financer la FPC (dans le cadre de la décentralisation régionale de cette compétence nationale) n'ont plus qu'une seule mission pour la FPC : l'employabilité immédiate, avec une qualification partielle. Mais la formation professionnelle, c'est la formation qualifiante qui permet d'accéder à l'emploi et pas simplement à des compétences, notion qui a, de manière virale, vidé progressivement de sa substance le concept de qualification.

La primauté de la notion de « besoins », une notion d'économiste avant tout, croisée avec celle de « compétences », a entraîné une liquidation de l'organisation qualifiante du travail.

Le but : que les entreprises aient en permanence de la main d'œuvre à moindre coût sous le coude, qu'elles feront travailler aux moments des coups de bourse. Une fois le pic passé, les salarié-es Kleenex retournent au chômage.

Résultat : les stagiaires de la formation professionnelle sont de moins en moins bien formé-es, sur des durées de plus en plus courtes et les salarié-es du monde de la formation deviennent des précaires (CDD), voire des « ultra précaires » (auto-entrepreneurs...).

Malgré l'annonce, à l'automne 2017, d'un grand plan national d'investissement compétences (le PIC) visant à s'attaquer au chômage de masse avec une dotation de plusieurs millions d'euros pour la formation des demandeurs d'emploi, concrètement, rien ne sort.

Côté formation des salarié-es, le soi-disant « big bang » voulu par le gouvernement et présenté par la ministre du travail Pénicaud le 05 mars, a tout d'un bang...sans le big !

Le « bang » en synthèse :

- Affaiblissement du rôle du patronat et des Organisations Syndicales dans la gestion de la FPC pour les salariés et renforcement de celui de l'Etat
- Création d'une structure de péréquation, arbitrage et surveillance floue répondant au nom de « France Compétences » (toujours la compétence...), après France Domaines (chargée de vendre le patrimoine national) et France Business, qui a « révélé » Muriel Pénicaud...
- Suppression du Congé Individuel de Formation, seul dispositif à même d'assurer véritablement la reconversion de salarié-es avant qu'ils ne deviennent chômeurs, via des formations longues de requalification
- Fusion de tous les dispositifs dans le CPF (Compte personnel de Formation), qui devient monétisé : en gros, chacun acquiert 500€ par an, qu'il peut dépenser comme il veut...

La formation devient-elle un jeu (de hasard) où, de son smartphone, après avoir réservé un resto pour le dîner, on pourra commander sa formation pour 500€ ? Ou, bien plutôt, dans ce nouveau miroir aux alouettes, chacun ne va-t-il pas devenir, acteur de son propre...échec en formation ?

Un peu de sérieux !

Nous voulons un Ministère regroupant les acteurs de la FPC : la formation des adultes, la formation des jeunes engagés dans la vie professionnelle...et en finir avec l'aliénation de la formation à l'emploi à court terme.

Nous demandons que la FPC devienne un SSIG – service social d'intérêt général –hors du secteur marchand, à la place d'un SIEG (service d'intérêt économique général)

C'est possible, mais l'Etat français a préféré se plier aux exigences de Bruxelles, qui veut que la FPC soit une activité économique soumise à la concurrence libre et non faussée.